2007-04328/

Salle de presse

Actualités
Salle de presse
Convocations
Communiqués
Ministère
Organismes et sociétés d'État
Allocutions
Dossiers de presse
Événements

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

Bilan de mission - Deuxième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture

La ministre Line Beauchamp fait valoir l'expérience du Québec en matière de culture et réaffirme la position du Québec sur la diversité culturelle

Mexico, le 24 août 2004 – La ministre de la Culture et des Communications, Mme Line Beauchamp, a participé au cours des deux derniers jours à la Deuxième Réunion interaméricaine des ministres et hauts fonctionnaires chargés de la culture. Cet événement, tenu par l'Organisation des États américains, a été accueilli par le Mexique.

La ministre Beauchamp a pris la parole pour traiter d'un des trois thèmes qui ont été abordés au cours de cette rencontre, soit la culture comme instrument de cohésion sociale et de lutte contre la pauvreté. Elle a notamment fait état de l'expérience québécoise dans l'élaboration de sa Politique culturelle dont un des axes vise à favoriser l'accessibilité et la participation à la vie culturelle.

Au cours de son intervention, Mme Beauchamp a rappelé le rôle essentiel du créateur dans la dynamique culturelle. Elle a notamment souligné l'approche novatrice du Québec en matière de lois sur le statut de l'artiste et de filet de sécurité sociale évoquant, en particulier, les mesures découlant du plan d'action pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes rendu public en juin 2004. « Il est essentiel de placer nos artistes au cœur de nos politiques culturelles, car l'artiste est à l'origine du processus de production culturelle. Il faut donc à la fois lui rendre justice et lui assurer des conditions qui garantissent le renouvellement de la création », a-t-elle déclaré. Dans cette perspective, la mobilisation des États dans la lutte à la piraterie s'impose. « D'ailleurs, les États intéressés à se doter de politiques culturelles trouveront un intérêt à se mobiliser dans la lutte contre la piraterie », a ajouté Line Beauchamp.

La Ministre a enfin réaffirmé à ses homologues des pays des Amériques, qu'elle qualifie d'accompagnateurs de la diversité culturelle, la position du Québec en cette matière, soulignant le fait que tant le Québec que le Canada, tout en étant ouverts à la libéralisation du commerce, favorisent des règles d'échange et de diffusion respectueuses de la nature particulière des biens et services culturels. Mme Beauchamp a également affirmé que « la mobilisation et la collaboration entre les États et la société civile était un gage de succès non seulement dans le développement de politiques culturelles, mais également dans le travail en cours à l'UNESCO visant une convention internationale sur la diversité culturelle ».

Rappelons que le gouvernement du Québec a adopté, le 3 septembre 2003, une position officielle en matière de diversité culturelle. Pour le Québec, une convention internationale devra définir un droit applicable en matière de diversité culturelle tout en soulignant l'ouverture aux autres cultures et à leurs expressions, et devra créer un droit parallèle au droit commercial international, qui ne sera pas

subordonné à celui-ci et qui comprendra un mécanisme de règlement des différends efficace.

Le Premier ministre, M. Jean Charest, ne manque aucune occasion pour rappeler que « le Québec sera de toutes les batailles afin de conserver son droit de promouvoir sa culture ». Il affirmait d'ailleurs récemment que « l'une des sept grandes priorités du Québec est la défense de ses intérêts et l'affirmation de son identité ».

Source :

Christiane Bolduc
Direction générale des communications
Tél. : (418) 380-2363, poste 7226

Information :

Isabelle Melançon
Attachée de presse
Cabinet de la ministre de la Culture
et des Communications
Tél. : (418) 380-2310

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007